

RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES CROSSE AU CHAMPS SAISON 2018-2019

ART. 1 IDENTIFICATION DES CATEGORIES

| | CATÉGORIE | Date de naissance |
|------------|-----------|--|
| Sec. 1 - 2 | Benjamin | du 1 ^{er} octobre 2004 au 30 septembre 2006 |
| Sec. 3 - 4 | Cadet | du 1 ^{er} octobre 2002 au 30 septembre 2004 |
| Sec. 5 | Juvenile | du 1 ^{er} juillet 2000 au 30 septembre 2002 |

ART. 2 SURCLASSEMENT/CHEVAUCHEMENT

Le simple surclassement est permis.

Le double surclassement est permis sous certaines conditions, après demande auprès du coordonnateur de la ligue, du délégué d'école. Le délégué d'école devra avoir l'accord signé des parents de l'athlète et le transmettre à la ligue.

ART. 3 COMPOSITION DES ÉQUIPES

Chaque équipe est composée d'un maximum de 30 joueurs, mais celles-ci ne peuvent en avoir que 23 d'habillés.

Le minimum de joueur prêt à jouer la partie est de 10. Toute équipe qui se présente avec moins de 10 joueurs perdra automatiquement la partie par forfait.

Les parties se disputent à 10 joueurs sur le terrain de chaque côté. Le format est de 3 / 3 / 3 + 1 (plus le gardien).

Chaque équipe dispose d'au moins 1 entraîneur et d'un maximum de 4.

ART. 4 DURÉE DES PARTIES

La durée des parties sera de 4 X 15 minutes en temps continu. Il y aura une pause de 5 minutes à la mi-temps et de 2 minutes entre chaque quart. Chaque entraîneur possède un (2) temps mort par mi-temps. Les temps mort ne sont pas cumulables.

Si il y a égalité à la fin du temps réglementaire, une prolongation de 4 minutes devra se jouer à 10 contre 10. Dès qu'un point est marqué, la partie est terminée.

S'il y a toujours égalité suite à la prolongation, les équipes s'affronteront en «brave hart». Dès qu'un point est marqué, la partie est terminée.

Il n'y aura pas de prolongation en saison régulière.

ART. 5 **SURFACE DE JEU**

Le terrain est le même qu'un grand terrain de soccer, ligné pour la crosse au champ. 55 mètres de long sur 40 mètres de large.

Le terrain doit obligatoirement être monté en crosse au champ.

ART. 6 **OFFICIELS**

Il y aura toujours deux (2) officiels par partie. Les officiels sont fournis par la Fédération de crosse du Québec. Les arbitres sont certifiés. Il faut saluer les officiels à la fin d'une partie par la poignée de main.

Officiels mineurs

L'équipe hôte est responsable de fournir :

- 1 chronométreur
- 1 marqueur
- 1 visuel des points (panneau électronique ou « ' flip board »')

ART. 7 **ÉQUIPEMENT**

Chacune des équipes est responsable d'avoir leurs propres chandails et dossards.

Chacun des joueurs doit obligatoirement porter l'équipement suivant :

- Casque protecteur (grille complète)
- Épaulette (recommandé)
- Protège-Coude
- Gant (hockey)
- Plastron
- Protecteur buccal
- Le gardien de but est équipé selon les règlements de l'association canadienne de crosse.

La tenue sportive est obligatoire : gilet (numéroté au torse et au dos), shorts, espadrilles.

Chaque équipe a le droit à quatre (4) « *long pole* » sur le terrain.

Spécification sur les bâtons :

Un bâton peut désormais avoir un filet de n'importe quelle couleur. Par contre la seule couleur qui est interdite est un filet noir avec une peinture blanche en forme de balle qui simulerait la possession de la balle dans le bâton. Le bâton peut avoir le nombre de ponts désiré, mais les lacets utilisés pour les faire ne doivent pas mesurer plus de 2 pouces (lorsqu'ils dépassent du bâton). Les fils de côté utilisés pour fixer le filet à la tête du bâton doivent également être de 2pouces ou moins lorsqu'ils dépassent le bâton. Le filet qui dépasse dans le bas de la tête du bâton peut par contre être de la longueur voulu. De plus la largeur minimale de la tête à son point le plus large est maintenant de 6pouces.

Chaque équipe fournira 6 balles de crosse au champ avant chaque match et un assortiment de 25 dossards numérotés (autre que rouge, noir et argent). L'équipe receveuse est responsable de changer de gilets advenant que les deux équipes portent les mêmes couleurs.

ART. 8 ÉLIMINATOIRES ET CHAMPIONNAT RÉGIONAL

En cas d'égalité après le temps réglementaire, les équipes joueront 2 x 4 minutes de prolongation. La première équipe qui marquera un but sera gagnante. Si l'égalité n'est toujours pas brisée, les équipes joueront des périodes de 4 minutes jusqu'à ce qu'une équipe marque un point. Un temps d'arrêt par période de prolongation sera permis.

ART. 9 CLASSEMENT

10.1 Les points accordés aux fins du classement des équipes le seront de la façon suivante :

| | |
|---------------------------|---------------------------------------|
| Victoire : | 2points |
| Défaite en prolongation : | 1point |
| Défaite : | 0point |
| Forfait : | Équipe perd 3 à 0 (0 point d'éthique) |

ART. 10 CALCUL DES POINTS D'ÉTHIQUES (FAUTE PERSONNEL SEULEMENT)

8 minutes et moins : 2 point d'éthique
9 à 12 minutes : 1 point d'éthique
13 minutes et plus : 0 point d'éthique
Forfait : 0 point d'éthique

Expulsion : la pénalité compte dans le temps pour l'éthique (3minutes)
3 fautes personnel au même athlète : Expulsion de la partie en cours.

ART. 11 RECOMPENSES

Une bannière est remise à l'équipe championne des séries éliminatoires.

Médaille d'or pour la première position.

Médaille d'argent pour la deuxième position.

Médaille de bronze pour la troisième position.

ART. 12 REGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYES

Les règlements officiels employés sont ceux de l'Association canadienne de crosse.

Les règlements spécifiques ont préséances sur les règlements officiels.

Les règlements administratifs du sport étudiant Laurentides Lanaudière doivent être respectés.